

**MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

DATE : 13/10/2023

REFERENCE : MARS N°2023_15

**OBJET : RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES SAU - POSTURE VIGIPIRATE « URGENCE
ATTENTAT »**

Pour action

Établissements médico-sociaux

Établissements hospitaliers

Pour information

DGOS

ARS

SpF

DGCS

ARS de Zone

ANSM

Autre :

Mesdames, Messieurs,

La Première Ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire et demande de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance et protection communiquées par les canaux habituels de défense et de sécurité.

Le ministre de la Santé et de la Prévention demande aux établissements de santé de renforcer la sécurisation de leurs accès, en particulier dans les services d'accueil des urgences. A cet effet, tous les moyens nécessaires peuvent être engagés, et un lien devra être fait avec leurs correspondants habituels au sein des forces de police et de gendarmerie.

Nous vous remercions de votre action et de votre mobilisation dans le cadre de cette adaptation de la posture Vigipirate. Des instructions complémentaires vous seront transmises ultérieurement en cas de besoin.

Dr Grégory EMERY

Directeur Général de la Santé

signé